

\$=Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
_____DREUX_____

Caisse des Ecoles
VERNOUILLET



REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**



**DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ECOLES**

**BUDGET :
CAISSE DES ECOLES**

**OBJET :
Admissions en non-valeur
2024

Date de la
convocation
du Conseil d'Administration**

25.09.2024

DG-2024-17

Acte certifié exécutoire après transmission aux
services préfectoraux

Publication ou affichage le
25/10/2024
notification

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le SEPT OCTOBRE, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO, Président de la Caisse des Ecoles.

Présents : Damien Stépho, Karine Bénabi, Nicole Montigny,
Excusés : Thomas Lionel, Linda Gauthier, Céline Cagnol, Youssef Lamrini, Josiane Emond
Assistaient également : Sandrine Harreau, Déborah Gény, Bruno Besnard,
Mme Bénabi a été élue secrétaire

La Trésorerie de Dreux Agglomération a transmis des états des sommes qu'il ne lui est pas possible de recouvrer sur le budget de la Caisse des Ecoles (document annexé) ;

Liste n° 6653050712 montant : 119.77 €

Monsieur Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration d'accepter le traitement comptable des irrécouvrables tel que sollicité par le service de gestion comptable de Dreux.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

- DECIDE, à l'unanimité l'allocation en non-valeur des produits visés ci-dessus.

ET ONT SIGNE les membres présents
Pour copie certifiée conforme

La secrétaire de séance,

Karine Bénabi



Le Président,

Damien STEPHO